

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	02.09.2014	03:32	14.350	DDTE	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Groupe libéral-radical

Titre: Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV): Rien ne va-t-il vraiment plus?

Contenu:

Le creux journalistique de l'été nous a abreuvé de son lot de scandales et de révélations. En particulier, nous avons été interpellés par un long feuilleton qui, dans les faits, a débuté depuis bien longtemps.

Ces faits se rapportent aux établissements publics. Mais malheureusement, nous devons constater que d'autres, récents, mais demeurés plus discrets, concernent un autre volet des activités de ce service. En 2006 déjà, le député LR Francis Monnier interpellait, en termes vifs, le Conseil d'Etat (Interpellation 06.118), au sujet du SCAV et de l'engagement d'un vétérinaire supplémentaire, tout en dénonçant les excès de zèle de ces mêmes vétérinaires.

Nos récents contacts auprès des milieux professionnels laissent aussi penser que d'un bout à l'autre de la chaîne (des agriculteurs aux restaurateurs, en passant par les bouchers), les critiques sont nombreuses au sujet du comportement présumé du personnel de ce service, à tous les niveaux d'ailleurs.

Même si une investigation par le biais de la commission de gestion semble appropriée aux yeux du groupe LR, il n'en demeure pas moins que ce service est sous la responsabilité du Conseil d'Etat.

Dès lors, nous nous posons les questions suivantes:

- Le Conseil d'Etat est-il au courant de doléances issues des milieux professionnels concernés au sujet du SCAV?
- Le cas échéant, le Conseil d'Etat a-t-il d'ores et déjà une feuille de route pour y remédier?

Réponse écrite demandée:

oui ☐

non ☒

[illegible]

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER